Répartition de la dotation aux structures de recherche - budget 2016

UNIVERSITÉ TOULOUSE III PAUL SABATIER

Université de Toulouse

Commission de la recherche du Conseil académique du 12 avril 2016 Délibération 2016/04/CR-025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L.712-6-1 et L.712-7 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment ses articles 38 et 54 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche répartissent la dotation aux structures de recherche entre les Ecoles Doctorales de la manière suivante (tableau joint).

Nombre de membres : 40 Nombre de membres présents ou représentés : 27	Nombre de voix favorables : 26 Nombre de voix défavorables : 0 Nombre d'abstentions : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

Toulouse, le 13 avril 2016

Le Président,

UNIVERSITE PAUL SABATIER

Jean-Pierre VINEL

Université Toulouse III - Paul Sabatier
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9
www.univ-tlse3.fr

Répartition dotation aux structures de recherche

budget 2016

Ecoles Doctorales

Délibération 2016/04/CR-025

Comités	sigle_unité	**Dotation 2016**
MST2I	**ED MITT**	47 475
BABS	**ED BSB**	39 438
SdM	**ED GEET**	33 721
BABS	**ED SEVAB**	23 282
SdM	**ED SDM**	43 167
UPEE	**ED SDU2E**	28 916
		215 999

Sont incluses dans ces montants, les formations transversales des doctorants gérées à l'UFTMIP, soit un total de 43 000€